



DIRECTION DES RESSOURCES

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT

Objet :	Suivi du financement accordé à une Institution Financière locale agréée dédiée au secteur de la construction et du logement.
Localisation :	Nouakchott, République Islamique de Mauritanie
Date :	Mai, 2022

A. CONTEXTE DE LA MISSION.

Shelter-Afrique est une institution panafricaine de financement intervenant dans la promotion de l'Habitat abordable en Afrique. Par ses différentes interventions au sein des pays-membres, dont fait partie la République Islamique de Mauritanie, Shelter-Afrique a eu un impact direct et positif sur les conditions de vie des populations.

Dans le cadre de ses opérations en Mauritanie, Shelter-Afrique est entrée en partenariat avec une institution financière locale agréée par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM). Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des actions visant au renforcement de la capacité financière des principaux acteurs de marché en matière de financement de programmes immobiliers abordables et de mise à disposition de crédits hypothécaires pour les ménages Mauritaniens.

Pour la mise en œuvre des actions prévues dans cet accord, Shelter-Afrique s'attachera les services d'un Consultant qui effectuera le suivi et l'évaluation du prêt et établira des rapports semestriels comme détaillé ci-dessous.

Le Consultant est désigné comme étant un professionnel du secteur de la finance, capable tout aussi bien d'effectuer des rapports sur les projets immobiliers financés par le partenaire local.

Le Consultant/firme désigné(e) travaillera pour le compte de Shelter-Afrique et sera recruté(e) à partir d'une liste restreinte minimum de trois firmes présélectionnées. Lorsqu'une firme est désignée, elle démontrera clairement dans son offre l'approche technique et la méthodologie qui seront utilisées, le personnel/l'équipe responsable, le volume de travail et les coûts associés.

Le Consultant sera désigné par Shelter-Afrique à qui il rend compte et sa rémunération est prise en charge par elle. Son rapport lui est exclusivement soumis.

B. PORTEE DU TRAVAIL

Suivi de l'utilisation des fonds pendant toute la durée du prêt¹

- Confirmer que les montants décaissés ont été exclusivement alloués aux activités prévues et indiquées dans la Convention de prêt signée par le client et Shelter-Afrique (confirmer les montants décaissés et les crédits accordés en utilisation des montants décaissés). Les vérifications porteront sur les prêts hypothécaires accordés par le partenaire local à ses clients à partir des fonds décaissés ;

¹ La durée de la facilité est de 10 ans à compter de la signature de la Convention de prêt.



- Confirmer à tout moment que la ligne est exclusivement utilisée à hauteur de 100% pour la mise en place de prêts hypothécaires ;
- Confirmer que les prêts hypothécaires accordés à partir des fonds tirés de la ligne, n'excèdent pas le montant de 60 000 Euros ;
- Confirmer que les prêts hypothécaires accordés à partir des fonds tirés de la ligne, sont dédiés exclusivement à l'immobilier résidentiel ;
- Sur la base d'un échantillonnage, confirmer la valeur des travaux réalisés par les bénéficiaires et les financements accordés par le partenaire de Shelter-Afrique. Le choix de la méthode d'échantillonnage et d'évaluation devra être justifié. Au moment du dépôt des différents rapports, des photos et captures Google Mapp devront être annexées afin de donner un aperçu visuel des logements retenus dans l'échantillonnage.

Suivi de l'impact du financement pendant toute la durée du prêt

- Sur la base des données fournies par la banque partenaire, le consultant devra déterminer et confirmer à Shelter-Afrique, le nombre d'unités nouvellement construites/ acquises (appartement, maison, terrain), restaurées, achevées et préciser le nombre de personnes bénéficiaires sur la base de la taille moyenne des ménages en Mauritanie ;
- Le consultant devra soumettre les informations relatives à l'impact sur le développement suivant le canevas défini par Shelter-Afrique (Voir ci-attaché).

Revue du rapport sur les covenants financiers

- Effectuer les relances nécessaires auprès de la banque partenaire pour obtenir les rapports trimestriels sur les covenants et toute autre information requise par Shelter Afrique ou nécessaire pour la rédaction des rapports semestriels.
- Sur la base des données fournies par la banque partenaire, le consultant devra effectuer une revue des rapports trimestriellement soumis par le partenaire financier local. Les éléments qualitatifs et quantitatifs pris en compte dans le calcul des ratios, conformément aux directives de la Banque Centrale locale, ainsi que tous les covenants arrêtés dans le cadre du prêt entre institution financière locale et Shelter-Afrique et toutes les autres informations soumis devront être vérifiés par le Consultant ;
- Soumettre à Shelter-Afrique un rapport sur le portefeuille de prêts et des remboursements.

Suivi de l'actualité

- Signaler à Shelter-Afrique toute publicité défavorable/négative sur le partenaire financier ;
- Signaler à Shelter-Afrique tout impact négatif éventuel sur la ligne de crédit ;
- Informer Shelter-Afrique de toute évolution de la réglementation/législation sur marché, notamment en ce qui concerne le secteur bancaire en Mauritanie.

Suivi de la gouvernance de l'entreprise

- Obtenir et évaluer la documentation sur les pratiques de gouvernance d'entreprise de la Banque couvrant les travaux du Conseil d'Administration et de l'équipe de direction et signaler à SHAF toute faiblesse notable défavorable.

Évaluation des risques financiers

- Obtenir les comptes de gestion trimestriels de la Banque, effectuer une analyse CAMELS semestrielle détaillée et un rapport sur les faiblesses financières constatées de la Banque.

Évaluation du risque-pays et industrie

- Effectuer une revue semestrielle des risques liés au pays et au secteur bancaire et mettre en évidence les principaux risques qui peuvent avoir un impact sur la performance de la facilité.

Profil de risque de crédit et examen de l'endettement



- Procéder à un examen semestriel du profil de risque de crédit de la Banque (exploiter les rapports de l'agence de notation de crédit sur la Banque si disponible) et des niveaux d'endettement de la Banque. Examiner et rendre compte de l'impact du profil de risque crédit et le niveau d'endettement.

Examen de la conformité réglementaire

- Procéder à un examen annuel de la conformité de la Banque avec les lignes directrices et les normes prudentielles du régulateur (Banque centrale).

KYC/ AML/ CFT Diligence préalable de la contrepartie

- Réaliser une revue/évaluation annuelle des politiques et procédures de la Banque en matière de KYC/AML/ CFT et de leur application dans l'accueil des clients et l'octroi de crédits.

C. DOCUMENTS A SOUMETTRE

Le consultant soumettra un rapport semestriel conformément à la section B des termes de référence. Cependant, et comme indiqué précédemment, le consultant devra effectuer les relances nécessaires auprès de la banque partenaire pour obtenir les rapports trimestriels sur les covenants et toute autre information requise par Shelter Afrique ou nécessaire pour la rédaction des rapports semestriels. Le Consultant pourra s'adjoindre de spécialistes pour l'assister notamment sur les aspects techniques. Cependant, le coût de leurs honoraires, frais ainsi que toute la responsabilité de leurs vérifications et/ou analyses lui incombent intégralement.

D. METHODOLOGIE

Le Consultant adoptera une méthodologie qui assure l'exercice efficace et efficient de la mission qui lui est assignée sans s'ingérer dans les activités de l'établissement financier. Cette méthodologie comprendra entre autres, la revue des conventions et de tous les rapports nécessaires à l'exécution de sa mission. Des visites de site seront également nécessaires. Le Consultant informera le partenaire local et les bénéficiaires du financement de l'horaire de ses inspections ainsi que de la composition de ses équipes. Ce dernier devrait être encouragé à respecter ses horaires.

Le Consultant peut désigner un représentant pour effectuer les diligences nécessaires. Le Consultant n'a aucune responsabilité directe dans l'exécution physique des projet/transactions et ne saurait donner aucune instruction au partenaire financier ou ses clients. Toutes les instructions données par Shelter-Afrique seront confirmées par écrit.

Toutes les informations collectées par le Consultant dans l'exercice de ses fonctions, demeurent la propriété de Shelter-Afrique et ne sont communiquées à une tierce partie sans l'accord express écrit de Shelter-Afrique et/ou du partenaire financier. À cet égard, le Consultant signera un Accord de confidentialité et de non-divulgateion ainsi qu'un contrat de prestation de service avant de commencer sa mission.

L'objectivité, l'intégrité, l'impartialité, le professionnalisme et l'indépendance du Consultant dans l'exécution de la mission sont autant de qualités attendues de lui.

Par ailleurs, le Consultant ne devra avoir aucun lien de collaboration avec le partenaire financier local ceci en vue d'éviter tout conflit d'intérêts. Ainsi, tout Consultant actuellement prestataires de service du partenaire financier est exclus de la présente manifestation d'intérêt. À cet égard, le Consultant a l'obligation de déclarer tout intérêt avant de commencer sa mission.

Le Consultant rendra compte directement à la Direction de Shelter-Afrique. A cet égard



Shelter-Afrique désignera la personne compétente au moment de la signature du contrat.

E. QUALIFICATIONS ET DOSSIER DE CANDIDATURE

La personne ou firme à désigner en qualité de Consultant, doit justifier de l'expérience requise pour la mission. Le dossier à fournir sera constitué des pièces suivantes :

Dossier Administratif

- Références professionnelles du Consultant sur les 10 dernières années ;
- Une cotation globale fixe (cf. Annexe II) en \$EU ;
- Equipe à mettre en place, avec CV des cadres techniques et financiers impliqués ;
- Immatriculation au Registre de commerce de la Mauritanie ;
- Attestation de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), datée de moins de 3 mois, comme preuve que le Consultant est en règle avec ses contributions sociales ;
- Attestation de l'Institut de Prévoyance Sociale, datée de moins de 3 mois, pour preuve des contributions envers cette entité ;
- Attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal compétent datée de moins de 3 mois ;
- Attestation de l'Inspection du Travail, datée de moins de 3 mois, justifiant qu'il est en règle ;
- Attestation de non-contentieux délivrée par le Tribunal du Commerce compétent, datée de moins de 3 mois ;
- Déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'une procédure de liquidation de biens ou de faillite personnelle ;
- Quitus fiscal, prouvant que le Consultant est à jour de ses impôts, selon la législation en vigueur ; et,
- Approche et méthodologie.

Dossier Financier

- Honoraires estimés par le Consultant pour mener cette mission.

F. REMUNERATION

La rémunération du Consultant doit être convenue avant le recrutement et déterminée sur la base d'un forfait payable semestriellement. Les conditions de la rémunération et paiement seront celles fixées dans le contrat de prestations de service.

Le Consultant ne reçoit aucune autre rémunération de la part du partenaire financier de Shelter-Afrique ni de ses consultants.

G. AUTRES

Le marché sera normalement adjugé au soumissionnaire ayant proposé l'offre représentant le meilleur rapport qualité/prix pour SHELTER-AFRIQUE. Cependant, SHELTER-AFRIQUE se réserve le droit, à tout moment et avant l'attribution du contrat, d'accepter ou de rejeter toute cotation, ou d'annuler entièrement le processus de consultation sans que cela ne résulte en une quelconque responsabilité de sa part envers les soumissionnaires et sans obligation d'information des soumissionnaires quant aux raisons ayant conduit audit rejet ou à ladite annulation.



SHELTER-AFRIQUE

SHELTER-AFRIQUE Center

P. O. Box 41479-00100 Nairobi, KENYA

Tél : +254 20 2722305-9

Télécopie : 254 20 2722024 / 2721211

Courriel : procurement@shelterafrique.org

ANNEXE I – MARCHES DE SERVICES : OFFRE FINANCIERE

Nom du Consultant (a)	Nombre de jours travaillés (b)	Honoraire journalier (c)	Total (d) = (b) x (c)
GRAND TOTAL			

Autres coûts (description)	Coût
GRAND TOTAL	

LE COUT SEMESTRIEL TOTAL DE LA PRESTATION EST DE... \$EU



ANNEXE II – DESCRIPTION DE L'EXPERIENCE

Expériences antérieures				
Description des services	Pays	Montant total du contrat en \$EU	Identification et description du contrat et coordonnées du client : (Nom, adresse, téléphone, courriel, fax)	Année de réalisation des services

..... : Signature + Cachet Fait à Nouakchott, le .././2022

..... : Nom du Cabinet

..... : Nom du Signataire

..... : Fonction du Signataire